

## Procès-verbal

### Réunion du Conseil Municipal

Séance du 12 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le douze du mois de mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CUARTERO, Maire.

Date de convocation : 3 mars 2014

**PRESENTS** : Mrs CUARTERO - JULLIEN - BOYE - MUNOZ - NOGUES - SOUAN - Mmes BARRIERE - ESPUGNE DARSEZ - AGUILLON - DEPLANCHE S.-DUTHEIL - TREJAUT -

**Secrétaire de séance** : Mr BOYE J.

**Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.**

#### **APPROBATION DECISION DE LA C.L.E.T. (Attribution de compensation 2014)**

Suite au transfert de la compétence entretien de l'éclairage public à la Communauté de Communes des Portes de l'Entre Deux Mers, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) a proposé une estimation des charges transférées basée sur la formule de calcul suivante :

41 € x nombre de points lumineux connus à ce jour

Selon ce calcul, le montant des charges transférées pour Cambes serait de :

41 € x 276 = 11 316 €uros.

Par conséquent, le montant de l'attribution de compensation pour 2014, sera de :

49 997 € - 11 316 € = **38 681 €uros.**

Après discussion, le conseil municipal approuve le montant de la compensation pour notre commune.

## **TRAVAUX VOIE COMMUNALE n° 4 de CAILLIBOT**

Travaux éclairage public n°4 :

Montant HT : 26 425.83 €

Maîtrise d'œuvre : 4 228.13 €

T.V.A. : 5 285.17 €

Montant TTC : 35 939.13 €uros

Plan de financement :

Avance remboursable au SDEEG : 30 653.96 €uros

Part commune : 5 285.17 €uros  
(TVA des Trvx)

La TVA est récupérable par la commune deux ans après leur exécution.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser ces travaux
- de solliciter l'avance remboursable au SDEEG pour un montant de 30 653.96 €
- de mandater Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la réalisation de ce projet.

## **TIRAGE AU SORT POUR LE JURY D'ASSISES 2015**

Il est procédé au tirage au sort de 3 jurés pour 2015 à partir de la liste électorale.

Condition : avoir 23 ans au cours de l'année civile qui suit ; il convient d'écarter les personnes nées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992.

Les intéressés seront informés qu'ils ont été désignés.

## **TOURS DE GARDE ELECTIONS MUNICIPALES**

Les tours de garde sont organisés pour l'organisation des élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

## **S.A.V. SITE COMMUNAL**

Nous avons eu deux réponses à notre consultation pour la prestation de mise à jour et SAV du site à raison de deux jours par mois.

- la première : Alliancia-Médias Mr Jauregui : 5 499.96 € HT soit un total de 6 599.95 € TTC

- la seconde : Seppa Digital : 5 325 € HT soit un total de 6 390 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de Seppa digital, moins disante.

### **PROPOSITION D'ACHAT D'UN CHEMIN RURAL à LARDIT**

- Monsieur et Madame Renault ont écrit pour solliciter à nouveau l'achat du chemin rural n° 16.

Après étude du plan cadastral, d'autres parcelles que celle de Monsieur et Madame Renault sont desservies par ce chemin rural.

Après discussion, Monsieur le Maire propose d'écrire aux différents propriétaires potentiellement concernés et s'ils sont favorables à la vente dudit chemin, les services des Domaines seront consultés avant d'engager toute négociation.

Accord à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Signalétique :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de répartition de la prise en charge financière de signalétique dans laquelle la commune s'engage à reconduire au budget primitif 2014 la prévision budgétaire de 6 558.82 Euros.

Monsieur le Maire explique que cette action est menée dans le but d'unifier la signalétique sur l'ensemble de l'Entre-Deux-Mers.

La séance est levée à 19h20.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,